

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis municipal No 16/78

Concerne: Demande de crédit de Frs. 200'000.-- pour le remplacement de la conduite d'eau potable le long de la RC No. 1 (Route Suisse), depuis le carrefour de Sadex à la limite de la Commune de Prangins.

Municipal responsable: M. Arthur Cailier

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La conduite de 100 mm \emptyset actuelle datant de 1930 environ ne correspond plus à l'alimentation en eau des villas en bordure de la route cantonale No. 1. D'une part, son tracé se situe entre le trottoir et le milieu de la route et, d'autre part, sa vétusté provoque des réparations fréquentes et onéreuses, avec pose de feux de signalisation routière.

C'est pour ces raisons que la Municipalité a décidé de prévoir son remplacement et de mandater le Bureau d'ingénieurs Müllner, Guignard et Wiezik, pour en faire l'étude avec devis estimatif.

De cette étude il ressort deux variantes. Le devis estimatif est le même pour les deux variantes, soit Frs. 200'000.--.

La variante I prévoit 6 traversées de route pour l'alimentation des propriétés côté lac de la RC No. 1, soit 2 en 100 mm de diamètre et 4 en 2" (40 mm de diamètre).

La variante II ne prévoit que deux traversées de route en 100 mm de diamètre. Afin de limiter les traversées de route, la Municipalité a retenu cette variante.

La conduite principale aura un diamètre de 150 mm qui permettra une extension du réseau de défense incendie et une meilleure distribution de l'eau. Ce projet a été soumis à l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie) et un subside d'environ 20 % nous sera alloué. Il est prévu, dans ce cadre, 5 bornes-hydrants, soit 3 côté Jura et 2 côté Lac. En outre, nous avons obtenu l'assentiment de M. le Voyer du Ier arrondissement pour les deux traversées de la RC No. 1 en fouilles ouvertes.

A noter que cette dépense apparait dans le budget 1979, sous rubrique "Grand travaux", "service des eaux".

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, M. le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 16/78 relatif à une demande de crédit de Frs. 200'000.-- pour le remplacement de la conduite d'eau potable le long de la RC No. 1 (Route Suisse), depuis le carrefour de Sadex à la limite de la Commune de Prangins,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

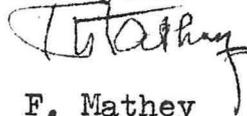
d é c i d e

1) d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 200'000.-- pour le remplacement de la conduite d'eau potable, tronçon carrefour de Sadex jusqu'à la limite de notre territoire côté Nyon.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 18 décembre 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Narbel-Blanchoud